

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

faire ses besoins, à se mouvoir, à se féconder, à produire sous son action et sous ses loix.

Le maire doit inspirer une telle confiance, un tel respect pour son caractère, son bon sens, sa connaissance parfaite des lieux, des hommes et des choses, que tous les campagnards qui sont sur le point de se mettre en procès les uns contre les autres commencent par aller trouver, et par le prier d'arranger leurs différends, après qu'il aura entendu les parties et vu les lieux, les contrats et les plans, comme si elles comparaisaient par devant un juge de paix volontaire.

Que de procès ne peut-il pas ainsi étouffer dans leur naissance! que de haines toutes prêtes à s'enflammer ne doit-il pas éteindre! Que de bonnes paroles n'a-t-il pas à leur dire à tous, les paroles de la conciliation, de la charité et de la justice! Que d'argent épargné! que de temps précieux laissé à son cours! que de bénédictions à recueillir! quelle paix dans la commune

S'il y a des ménages troublés par des disputes, par des coups et sévices, par l'inconduite, par le jeu, par l'ivrognerie; s'il y a des frères et sœurs brouillés ensemble, souvent par un propos mal rapporté, envenimé, inexplicable; si des pères repoussent injustement leur enfants, si des enfants maltraitent, injurient ou maudissent leurs parents; si des vieillards sont laissés dans l'abandon, le mépris, la nudité, la misère; s'il y a lieu d'ouvrir à la pitié l'âme des riches, ou à la réconciliation avec un fils, avec une fille, le cœur longtemps fermé de son père; s'il faut mettre fin à des querelles, à des malentendus de voisinage; si des habitants, plus avides qu'éclairés, succombent à des spéculations insensées; si par ignorance, ils ne savent pas tirer un parti sûr et meilleur de leur terre, de leur pré, de leur eau de leur carrière, de leur usine; s'ils ne voient pas l'abîme où des emprunts usuraires, suivis de renouvellements forcés, vont les entraîner; s'il faut leur indiquer le plus solide dépôt, la plus avantageuse fructification de leur épargne; s'il faut leur dire comment ils doivent s'arranger pour la commodité de leurs constructions, la sûreté de leur domicile, l'assainissement de leurs champs, le placement de leurs fumiers, la purification de leurs étables, les soins hygiéniques et préventifs que réclament leurs bestiaux, leurs domestiques et eux-mêmes, en santé comme en maladie; s'il y a lieu de les exciter, de les déterminer pour l'envoi de leurs enfants à l'école, pour le choix de leurs livres, pour les moyens les plus industriellement ou intellectuellement productifs d'employer les longues soirées d'hiver; dans tous ces cas et dans bien d'autres que je passe, le maire peut intervenir avec une douce et persuasive autorité, et il doit s'y prendre de façon que ce soit plutôt le père que le magistrat qui parle, et que toutes les portes comme tous les cœurs s'ouvrent devant lui sans qu'il y frappe.

N'exagérons rien, soyons vrais, et disons que, depuis un demi-siècle, la civilisation a amélioré la condition matérielle, intellectuelle, agricole, industrielle, hygiénique, civile et sociale du peuple des villes et des campagnes.

Aujourd'hui, le campagnard est mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu, mieux fourni en viande, en plantes potagères et fourragères, en instrument de travail et d'agriculture, en bestiaux de toute espèce, en chanvre et en céréales, en linge et en médicaments, en livres et en écoles; mieux soigné en maladie par les médecins et pharmaciens, mieux servi par les routes, les chemins, les rivières et la poste; mieux garanti comme citoyen, mieux défendu comme propriétaire, mieux gouverné, mieux administré et mieux jugé au civil et au criminel. Mais n'y a-t-il pas encore à faire beaucoup pour lui sous tous ces rapports selon l'esprit de la Charte selon les lois d'une bonne police et selon les inspirations divines de la religion? Or, plus que les Chambres elles-mêmes, que les ministres, que les préfets, que les sous-préfets, les maires doivent se considérer et s'entremettre comme les agents les plus influents et les mieux placés de la civilisation rurale.

CHAMBRES FRANCAISES.

Séance du 4 août.

EXTRAIT D'UN DISCOURS DE M. GUIZOT. AF. FAIRES D'ITALIE.

Quant à l'Italie, nous n'y avons aucun intérêt territorial, immédiat, personnel; nous ne sommes pas une puissance italienne; nous avons là des intérêts considérables d'équilibre européen, des intérêts de nation chrétienne, et en grande majorité catholique; des intérêts de voisinage, de commerce, des intérêts de famille de parenté royale; intérêts tous considérables, mais indirects et qui nous laissent une grande liberté d'action.

Que faut-il pour la satisfaction de ces intérêts français, les seuls que nous ayons en Italie? La paix intérieure de l'Italie d'abord: aucun bouleversement territorial ou politique ne nous est bon au delà des Alpes.

Il nous faut aussi l'indépendance et la sécurité des gouvernements italiens.

Nous avons besoin qu'ils ne soient dominés ni exploités par aucune autre puissance, qu'ils s'appartiennent à eux-mêmes et qu'ils gouvernent paisiblement leurs peuples. L'indépendance et la sécurité des gouvernements italiens sont aujourd'hui à une condition, Messieurs, à la condition de leur bonne intelligence avec leurs peuples. Je n'entends recommander ici aucune réforme plutôt que telle autre, aucune forme de gouvernement plutôt que telle autre. Je me borne à dire qu'aujourd'hui il y a partout, chez toutes les nations, une certaine mesure de bon gouvernement, de bonne administration, d'intelligence et de justice dans la conduite des intérêts publics et privés, qui est indispensable pour la sûreté des gouvernements et le repos des na-

tions. Les hommes, aujourd'hui, sous quelque forme qu'ils soient gouvernés, de quelque nom que les gouvernements s'appellent, ne peuvent pas supporter, ne supporteraient pas le degré de mauvais gouvernement qu'ils ont supporté longtemps. C'est là, je le reconnais, la grande difficulté pour les gouvernements, c'est un grand honneur pour notre temps. (Nouvelles marques d'approbation.)

Maintenant, Messieurs, cela étant notre seule politique, notre seul et véritable grand intérêt en Italie, un souverain italien, le souverain qui est le représentant éminent du principe d'autorité, d'ordre, de perpétuité dans le monde, ce souverain a compris les changements survenus dans la société, les besoins nouveaux de cette société, l'esprit nouveau des hommes. Il a annoncé l'intention de faire la part légitime de ces besoins, de cet esprit, de ces intérêts.

Le représentant par excellence de l'autorité souveraine et incontestée entrant dans une telle voie, témoignant de telles dispositions, c'est là un des plus grands et des plus beaux spectacles qui aient encore été donnés au monde. (Adhésion générale.) On ne peut pas, on ne doit pas craindre que le Pape oublie jamais les besoins et les droits de ce principe d'autorité, d'ordre, de perpétuité dont il est le représentant le plus éminent. C'est là sa mission fondamentale; c'est, à proprement parler, sa nature. Non, il ne l'oubliera pas un moment; il saura maintenir, il saura défendre les droits et les intérêts du principe d'ordre et d'autorité. Mais en même temps, puisqu'il se montre disposé à comprendre et à satisfaire, dans ce qu'il a de sensé et de légitime, l'état nouveau des intérêts sociaux et des esprits, ce serait une faute énorme de la part de tous les gouvernements, je ne veux pas dire que ce serait un crime, ce serait une faute énorme de ne pas seconder Pie IX dans la tâche difficile qu'il entreprend. Ce n'est pas ici un intérêt momentané, particulier de telle ou de telle nation, de tel ou tel gouvernement; c'est le devoir de toutes les nations, de tous les gouvernements chrétiens de prêter leur appui à la tâche difficile et sublime que le Pape veut entreprendre. (Vif assentiment.)

Et, par une circonstance qui s'est produite récemment, nous sommes encore bien plus encouragés dans cette politique, car elle paraît avoir aujourd'hui, plus qu'il y a quelques mois, des chances de succès. Messieurs, quand il s'agit de réformes comme celles dont les Etats romains sont préoccupés, le plus grand danger, ce sont les partis extrêmes, les partis extrêmes avec la folie de leurs théories et la violence de leurs passions. Aux partis modérés seuls il appartient de prévenir ou de terminer les révolutions. Quand je dis aux partis modérés, je n'entends pas parler simplement d'intentions modérées, de vœux modérés. A toutes les époques, et dans tous les pays, on a abondé en intentions et en desirs modérés; il faut plus que cela; il faut des partis modérés qui aient le courage d'agir, de se mettre en avant, d'accepter la responsabilité, le courage de soutenir les gouvernements qu'ils ne veulent pas voir renverser. Voilà les vrais partis modérés, voilà ceux qui sont indispensables dans des temps comme ceux où nous vivons, comme ceux où se trouve l'Italie aujourd'hui. Eh bien! un parti modéré semblable apparaît, je n'ose pas affirmer davantage, je n'ose me livrer à des espérances prématurées, un parti modéré semblable commence à se montrer dans les Etats romains. Dans ces derniers temps, au milieu des incidents qui se sont produits, le danger de l'explosion des partis extrêmes s'est révélé; les forces intelligentes et modérées de la société romaine se sont mises en avant, elles ont compris que, pour réussir, il fallait qu'elles s'alliasent intimement au gouvernement, qu'il fallait qu'elles soutinssent le Pape et son gouvernement. Nous nous trouvons ainsi aujourd'hui en présence de deux circonstances les plus favorables dans une pareille situation, en présence d'un gouvernement modéré qui veut accomplir des réformes nécessaires, et en présence d'un parti modéré qui veut soutenir le gouvernement qui entreprend ces réformes.

Dans un tel état de choses, Messieurs, c'est notre politique naturelle, notre devoir essentiel de venir en aide à une telle entreprise, de soutenir et le gouvernement qui la forme, et le parti modéré qui y concourt. C'est la mission naturelle de la France aujourd'hui en Italie comme dans le reste du monde, et là plus qu'ailleurs, puisque c'est là que les questions les plus vives éclatent en ce moment, c'est la mission naturelle de la France de ne point chercher sa force et son point d'appui dans l'esprit d'opposition et de révolution, mais dans l'esprit de gouvernement intelligent, sensé, et dans le concours des partis modérés avec de tels gouvernements. C'est là ce qui apparaît dans les Etats romains; c'est ce qui aura notre sincère appui. (Marques prolongées d'approbation.)

Le Pilot vient de publier un rapport de M. Wm. Evans, sur la récolte de cette année. Toutes ses remarques sont assez conformes aux nouvelles qui nous arrivent depuis quelque temps des différentes parties de la province. D'après le rapport de M. Evans d'où nous prenons les renseignements que nous allons écrire, la récolte de 1847 pour le Bas-Canada sera au-dessous de la moyenne. Le foin, bien que beau et mis en grange dans une saison favorable, est loin d'être aussi abondant que les années passées. L'orge n'a pas été moitié aussi belle et abondante qu'elle a coutume d'être depuis nombre d'années; la paille en est courte et l'épi est à peine sorti de l'enveloppe. Les pluies du mois de juin et les sécheresses qui les ont suivies ont fait de grands torts à cette espèce de grain qui demande un terrain bien meuble. Le blé est ce qu'il y a eu de meilleur dans le Bas-Canada, depuis bien longtemps, il n'a pas souffert de la nielle, mais il n'en a pas été semé en grande quantité et il a été mangé un peu dans la racine. La mouche n'a attaqué que celui qui a été semé trop à bonne heure. L'expérience

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 14 SEPTEMBRE 1847.

LA SITUATION DU PAYS.

Rien n'est plus curieux à lire en ce moment que les articles des journaux anglais du Canada sur les affaires du pays. A part deux ou trois feuilles qui respectent la vérité, les autres écrivent pour servir les intérêts d'un parti, qui s'en va croulant, dont la décomposition fait chaque jour des progrès rapides. Suivant ces feuilles mensongères, la province est dans un état de complète satisfaction; tout est pour le mieux et l'opposition elle-même, si difficile à contenter partout ne sait plus où trouver des griefs et des causes de reproches. Nous ferions peu de cas, nous-mêmes de ces écrits s'ils ne devaient circuler que dans les limites du Canada, car le peuple du pays malgré toutes les fausses représentations, les constants efforts de la presse tory sait bien, lui, comment la province est tranquille et satisfaite. Mais, malheureusement ces journaux circulent à l'étranger et surtout dans la Grande Bretagne; ils représentent nos affaires sous de fausses couleurs, répandent contre nous de mauvaises impressions. De petites causes produisent souvent de grands effets. Les hommes politiques en Angleterre peuvent croire vrais jusqu'à un certain point les rapports qui leur arrivent, contenus dans les colonnes de la Gazette, du Herald et du Morning Courier. Ces écrits leur disent que l'opposition Canadienne, loin d'être la majorité du pays, n'est qu'un misérable parti de démagogues toujours mécontents, inquiets et avides de changements. Comment veut-on après cela, que la législation de l'Angleterre pour ce qui nous concerne, les débats qui ont lieu à notre sujet, soit dans les chambres, soit dans la presse anglaise ne soient pas remplis de préjugés, d'erreurs, de désavantages et même de dangers pour nous?

Ne devrait-on pas s'occuper à détruire les mauvais effets d'un pareil état de choses? Dans la position critique où se trouve le pays, la Grande-Bretagne ne devrait-elle pas savoir comment sont nos affaires? Les hommes politiques, en Angleterre ne devraient-ils pas être éclairés sur notre position? Ce sont là des suggestions que nous soumettons au parti libéral à la veille de s'organiser pour la prochaine lutte électorale.

Le peuple du Canada éprouve en ce moment une inquiétude, un malaise, une vague fermentation, sourde encore, mais qui n'attend que son jour pour éclater. Il voit un ministère vivant d'intrigues et de corruption, se traîner péniblement de session en session, sans rien faire. Il voit la volonté du pays chaque jour insultée, les abus répandus partout, la démoralisation politique gagnant tous les rangs de la société, les besoins et les intérêts de la Province négligés; n'y a-t-il pas là de quoi s'alarmer?

Le Canada n'entend pas se laisser piller et déshonorer plus longtemps par une coterie d'hommes corrompus; il est temps que tous ceux qui ont pratiqué, qui ont exploité jusqu'à présent un système odieux se le tiennent pour dit. Quoique prétendent certains journaux anglais de Montréal, l'opposition entrera avec réflexion, avec calme, résolument dans la seule voie de salut qui nous reste: l'organisation du parti libéral et l'agitation constitutionnelle.

D'après les rapports qui nous arrivent des campagnes, les populations répondront à l'appel qu'on leur fera des villes. Elles sont bien disposées à agir, et n'attendent que le signal de la capitale. Quand viendra-t-il? Nous ne pouvons dire au juste. Mais nous croyons qu'il ne se fera pas longtemps attendre.

Aspect de la récolte.

Le parlement provincial est de nouveau prorogé par proclamation au 16 octobre. Une autre proclamation publiée dans la Gazette Officielle offre une récompense de £100 pour la découverte de l'auteur de l'incendie des casernes de Chambly. Une troisième proclamation sanctionne l'acte qui ordonne la translation du bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska de la paroisse de la Baie à celle de St-François du Lac. Une quatrième ordonne la translation du bureau d'enregistrement de Bellechasse à St-Michel.

prouve maintenant qu'on ne devrait pas semer le blé avant le 20 de mai. Il serait à désirer aussi qu'on se procurât une autre espèce de blé que celle connue sous le nom de blé de mer Noire, et d'en faire une semence pure sans mélange.

L'avoine ne promet qu'une pauvre récolte, la paille est courte et claire dans plusieurs endroits. La sécheresse lui a nuï. Les pois donneront aussi une récolte fort au-dessous de la moyenne. On entend aussi des plaintes contre les fèves de quelques côtés et des bonnes nouvelles d'ailleurs. Le blé d'Inde est beau et d'une excellente qualité dans les lieux où la semence n'a pas pourri par suite des pluies de juin.

Quant aux patates, elles n'ont souffert de la maladie que dans quelques endroits seulement. Mais nous ne sommes pas encore hors de danger de ce côté-là, la maladie peut encore faire son apparition. Le mois d'août a été défavorable pour les navets, mais les dernières pluies sont propres à les soulager. Les carottes et les panais n'ont pas été semés en assez grande quantité, quoique le climat et le sol soient très-favorables pour ces plantes. La grande sécheresse à la suite des pluies a fait tort à tous les grains en général, et les patures en ont souffert aussi grandement, c'est à peine s'il pousse une seconde herbe après que le foin est enlevé sur les prairies. Ainsi, le foin quoique beau, étant en plus petite quantité que les années dernières, et la paille des grains étant généralement courte et souvent peu abondante, les fourrages seront rares cet hiver. Pourtant les beurres et les fromages ne se vendent pas bien cher sur les marchés, les viandes bien qu'en assez grande abondance tiennent à un prix assez élevé. Il est à craindre qu'on ne soit pas beaucoup porté à hiverner les animaux à cause du manque de fourrage. Dans le Bas-Canada on ne s'applique pas assez à recueillir des aliments expressément pour les bestiaux, et généralement on ne cultive pas assez d'espèces différentes de grains; on s'en tient à quatre ou cinq espèces et c'est toujours les mêmes. C'est ce qui a fait le malheur des Irlandais, ils ne semaient que des patates, et les patates manquant, voilà la famine. Semons de toutes les espèces auxquelles notre sol est propre, si nous n'en faisons pas usage nous-mêmes, nous les porterons à l'étranger pour avoir en échange celles qui nous manquent.

Les pommes ne sont pas en grande quantité quoique les autres fruits soient abondants. M. Evans dit, que son tableau de la récolte n'est peut-être pas tout à fait correct, mais que d'après ce qu'il y a vu lui-même dans différentes places, et l'état actuel de notre agriculture, il est en état de rapporter aussi fidèlement que tout autre; qu'on ne doit pas juger simplement parce qu'on voit le long des chemins, vu que c'est là que la terre est ordinairement meilleure et mieux préparée. Il termine en recommandant de préparer les terres soigneusement les années précédentes si on veut obtenir de bonnes récoltes, surtout pour le blé. Cette préparation consiste à nettoyer le terrain, à le dépouiller des mauvaises racines qui y croissent, et qui, en absorbant la meilleure partie des sucs de la terre, sont une nourriture pour la vermine si injurieuse aux moissons.

M. Evans, comme le public le sait, est un homme d'expérience, qui a approfondi soigneusement l'art de l'agriculture, il est infatigable dans l'attention qu'il donne à cet art; nous aimerions que ses avis fussent plus religieusement suivis qu'ils le sont.—Minerve.

NOUVELLES DIVERSES.

A une assemblée des dames de la Charité, dans le but de recueillir les souscriptions pour l'ornement de l'Eglise de Bonsecours, les dames suivantes ont été nommées dans les quartiers pour faire la collecte et sont seules autorisées à recevoir les dons.

- Rue Notre-Dame. 765. Mesdames Levesque et Brault. Rue St. Paul. Dame J. U. Beaudry et demoiselle Lefort. Faubourg Québec. Mesdames veuve Beaudry, veuve Martel, Mesdames Séné, Renaud, St. Jean, Silez. Grande rue Ste. Marie. Dame J. U. Beaudry, demoiselles Vinet et Lefort. Quartier St. Laurent. Mesdames Augustin Demers, Leduc, Louis Demers et demoiselle Trudeau. Quartier St. Joseph. Mesdames Racine et Beaudry. Par ordre, EMELIE VINET, Secrétaire.

Le parlement provincial est de nouveau prorogé par proclamation au 16 octobre.

Une autre proclamation publiée dans la Gazette Officielle offre une récompense de £100 pour la découverte de l'auteur de l'incendie des casernes de Chambly. Une troisième proclamation sanctionne l'acte qui ordonne la translation du bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska de la paroisse de la Baie à celle de St-François du Lac. Une quatrième ordonne la translation du bureau d'enregistrement de Bellechasse à St-Michel.

THEATRE ROYAL.—Mde. Skerrett et son mari nous sont revenus de Québec et ont été accueillis à leur retour sur notre scène avec de braves et d'enthousiasme. Ces témoignages d'estime et beaucoup d'intérêt font infiniment honneur à notre entreprenant Directeur et à sa charmante petite dame. La saison du théâtre tire à sa fin. Les petites Danseuses Viennoises dansent encore 4 soirs et c'est tout. Hâtez vous donc d'aller les admirer.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 5 au 11 septembre.

Table with columns: Sexe (Hommes, Femmes, Enfants), Nombre, and Maladies (Typhus, Autres fièvres, Dysenterie, Dentition, Consommation, Marasme, Inflammation, Débilité, Congestion du cerveau, Convulsions, Picotée, Gravelle, Hydrophobie, Bronchies, Machoire, Maladie inconnue). Total: 91.

AGES.—au-dessous de 1 an, 27; 1 à 2, 5; 2 à 3, 10; 3 à 4, 10; 4 à 5, 10; 5 à 6, 9; 6 à 7, 8; 7 à 8, 4; 8 à 9, 11; 9 à 10, 6; 10 à 11, 3; 11 à 12, 2. Total 91. De quelle nation: Irlandais 55; Canadiens-français 24; Canadiens-anglais 3; Anglais 6; Ecosais 3.—Total 91.

T. WILEY, chef de police. Montréal, 11 Sept. 1847.

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES. Malades lundi le 13 septembre 1847. Hommes: 413. Femmes: 370. Enfants: 182. Total: 965.

Morts durant les 24 heures. Hommes: 8. Femmes: 4. Enfants: 2. Total: 14.

GROSSE-ISLE.—Les nouvelles qui nous arrivent de la Grosse-Isle n'annoncent rien de neuf. Le 10 il y avait encore dans les hôpitaux 1307 malades. On se prépare à les expédier soit à Québec ou Montréal, aussitôt qu'on pourra le faire convenablement.

On a besoin de 100 journaliers pour la 3e Section du Chemin de Fer du St-Laurent à l'Atlantique. Il faut s'adresser à un M. Woods à Belœil ou à M. Irving, rue St. Claude, Montréal. On offre 3s. à 3s. 6d. par jour et de l'emploi durant l'hiver.

Lecture d'Etienne Parent, Ecr.—Le public de Montréal apprendra sans doute avec plaisir qu'Etienne Parent, écrivain, donnera une lecture devant l'Institut Canadien le 23 du courant sur 'le Travail chez l'homme.'

Nous espérons que la société française de la capitale se portera en foule à cette séance de l'Institut et que les Dames l'honoreront par leur présence. Le sujet est intéressant et la réputation de M. Parent comme écrivain, nous promet une soirée plus intéressante encore.

Le Gros Bourdon.—La barque l'Ottawa de Londres, est arrivée dans notre port hier après midi. On sait sans doute que c'est à bord de ce vaisseau qu'est la grosse cloche pour notre Eglise Paroissiale.

MARINE MARCHANDE EN 1846. Il vient de paraître à Hambourg un ouvrage commercial contenant l'état suivant de la marine marchande de différents peuples en 1846:

Table with columns: Pays (Prusse, Hanovre, Mecklenburgh, Bremen, Hambourg, Oldenburgh, Lubeck, etc.), Vaisseaux, Tonnage.

MARINE GUERRIERE. Table with columns: Pays (Angleterre, France, Russie, Hollande, Etats-Unis, Danemark, Autriche, Turquie, Egypte, Suède et Norvège), Vaisseaux, Steamers, Canons.

LA MAGNIFIQUE SPECULATION GUILHAULT.—Nous appelons l'attention publique sur le tirage au sort qui doit avoir lieu le 28 du courant de la terre de M. Guilhault, à la traversée de Longueuil. C'est une spéculation avantageuse, à la portée de toutes les fortunes et qui offre de superbes chances. Dans un an la valeur de ces lots aura doublé, par le Chemin de Fer qui traverse, et l'avenir qui s'offre à ce local de la rive sud du St-Laurent.

M. Magloire Lanctot, étudiant en droit de Montréal, a subi vendredi dernier, le 10 du courant, devant son honneur le Juge en Chef et Messrs. J. U. Beaudry et T. J. J. Loranger, un examen qui lui ouvre honorablement la carrière du barreau.

Un particulier du détachement du régiment Royal des carabiniers Canadiens, stationné à Chippewa, reçut un coup de pied si violent dans l'abdomen, le 26 ultimo, qu'il en mourut presque immédiatement.

L'évêque catholique Romain de Baltimore a défendu à ses ouailles de devenir membre de la "société des Odd-Fellows," et il a ordonné en même temps à ceux qui en font déjà partie, d'en sortir sous peine d'excommunication.

Il est arrivé dans notre port 35 navires depuis samedi dernier, la plupart avec un grand nombre de passagers; il paraît que les nouveaux arrangements à la Grosse-Isle avaient permis de retirer des tentes tous les malades qui y étaient encore, lorsque les nouveaux arrivages sont venus en augmenter à tel point le nombre qu'il a fallu y placer encore beaucoup des derniers venus.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

M. l'Éditeur, Le Dr. Picault vient de jouer pièce aux bons habitants de Berthier en leur délivrant un certificat d'analogue de l'eau de leur saline avec celles de Cheltenham en Angleterre et de Bourbonne-les-Bains en France.

Tout le mal que nous souhaitons aux habitants de Berthier serait de voir à la porte de leur village un trésor comme Bourbonne-les-Bains; l'accroissement subit de leur village parlerait plus haut que tous les certificats du monde en faveur de ces eaux, et pour la punition du docteur Picault qui leur a joué cette malice, je voudrais qu'il fut condamné à avoir la main plongée dans les eaux de Bourbonne-les-Bains pendant quelques secondes seulement, et il éprouverait qu'elles sont si chaudes que l'on ne peut y tenir le doigt, quoiqu'on en boive très bien sans se brûler.

Que l'on établisse une comparaison entre les eaux de Berthier et celles de Caledonia, c'est très bien; que l'on étende cette comparaison avec celle de Kingston, et celle de Cap-la-Magdelaine notée autrefois par les Jésuites dans leur Journal de Trévoix, d'accord; que l'on pousse même le parallèle entre les eaux de Berthier et celle de Saratoga, volontiers, mais faire un rapprochement entre la saline de Berthier et les eaux de Cheltenham et de Bourbonne-les-Bains.

HOLA!

NOUVELLE DU MEXIQUE.

Le général Scott sous les murs de Mexico.— Suspension d'armes.—Apparence d'une paix prochaine.

Une lettre particulière, reçue par le navire Argos, et publiée par le Times de la Nouvelle-Orléans, était venue nous apporter, hier matin, le bruit que le général Scott, battu par les Mexicains au Rio Frio, avait dû se replier en désordre sur Puebla.

Parti de Puebla (on ne nous dit point à quelle date), le général Scott n'aurait point été troublé dans sa marche sur Mexico jusqu'au passage du Penon; arrivé là, il fit faire un détour à son armée, et se porta sur Tacubaya, à peu de distance de Mexico.

à l'amour-propre mexicain, et de laisser aux négociations une apparence de libre arbitre et de spontanéité.

Si la situation est telle qu'elle nous est représentée, il est permis de croire que l'on touche à un dénouement prochain. Un incident était venu confirmer à Vera Cruz les espérances de paix: c'est le départ subit d'un courrier anglais pour l'intérieur, que l'on suppose chargé de nouvelles et pressantes instructions relatives à la médiation britannique.

D'un autre côté, il reste à savoir quel effet pourra produire l'apparition de Parédés, et le rôle qu'il jouera dans cette situation nouvelle. Jusqu'à présent nous n'avons aucune nouvelle de l'ex-président, postérieure à sa sortie de Vera Cruz.

VARIÉTÉ.

—Si jamais vous vous mariez, me disait mon oncle, choisissez une femme qui ait assez de jugement pour conduire votre maison, assez de goût pour se vêtir, assez d'amour-propre pour se laver avant le déjeuner, et assez de bon sens pour ne pas parler lorsqu'elle n'a rien à dire.

—Louis-Philippe, roi des Français est riche de 150 millions de piastres, Sir Robert Peel de 90 millions, et John Jacob Astor, de New-York de 30 millions; et cependant ajoute le "Berkshire County Whig," il n'est aucun jeune homme de bons sens qui voudrait changer sa situation pour la leur.

—Si un homme sent qu'il devrait se marier et cependant s'imagine qu'il ne le devrait pas, nous lui conseillons, comme remède d'aider un de ses voisins à déménager et charroyer l'ameublement quelque peu considérable d'une maison ou lui emprunter neuf enfants pour les entendre crier pendant trois jours.

Correspondances.

Dr. D. S. M., écr., Ste. Anne la Poc., reçue remise; Révd. M. P. St. George d'Henriville, do; I. G. écr., St. François du Lac, do; G. H. L. écr., St. Isidore, do; R. M. écr., Sorel, do; P. H. écr., Varennes, do; L. D. écr., St. Edouard; envoyez et les journaux vous seront expédiés de suite.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les transactions sur la farine depuis l'arrivée d'un dernier steamer ont été très-limitées; elles se sont bornées à des achats pour la consommation intérieure. Le prix de la fine fleur a varié de 25 à 27s., la commune s'est vendue 23s.

Les ventes de provisions se sont bornées aussi pour la consommation. Les alkalis sont en bonne demande; la potasse à 27s. et 27s. 9d., et la perlasse à 34s. Le fret est tombé à 3s. 6d. et 3s. 9d. par baril de farine; et les alkalis à 30 et 32s. par tonneau.

L'échange aux banques est monté de 8 à 10 par 100 à 60 jours, et de 6 1/2 à 9 pour les lettres sur les marchand à 90 jours.

Mariages.

A St. Roch, mardi 7 courant, par le Révérend M. Z. Charest, curé, M. Jacques Papillon à Delle. Josephine-Elize Renault fille de M. Jos. F. X. Renault, maître mrçon.

Deces.

Au faubourg Québec de cette ville, subitement, le 13 du courant, à 4 heures du matin, à l'âge de 30 ans, dame Sophie Vinet dit Souigny, épouse de M. Honoré Dubreuil, boulangier. Ses funérailles auront lieu mercredi, à 8 heures du matin.

AUX MEMBRES DE LA PROFESSION MÉDICALE DU CANADA EST.

LES Médecins et Chirurgiens de cette partie de la Province, se proposent d'avoir un dîner à l'Hôtel TERR, MERCREDI prochain, le 15 du courant, à 7 heures.—Billets d'admission 25s.

ATTENTION! AU COMMERCE DE MONTREAL.

LES temps sont durs, l'argent rare et les échéances viennent toujours comme dans les bonnes années. Alors qu'y-a-t-il à faire? Ne faut-il pas redoubler d'efforts pour faire arriver l'eau au moulin? Le moyen, le seul moyen où est-il, si ce n'est pas l'annonce dans le journal? La publicité dans ces temps de progrès général c'est le seul moyen de réussir.

Si vous voulez faire de l'argent, annoncez-donc et n'oubliez pas LA REVUE CANADIENNE, dont la circulation a doublé depuis UN AN.

THEATRE ROYAL, QUARRE DALHOUSIE.

DERNIER ENGAGEMENT DES DANSEUSES VIENNOISES, Ce soir, Mardi, 14 Sept.

Les petites Danseuses Viennoises danseront LE PAS DE ROCOCO En grand costume du règne de Louis XIV, etc.

LA CHARMANTE DANSE LES SAUVAGES ET LE MIROIR par 16 danseuses.

LE POT POURRI. De petites Comédies et Drames occupent les intervalles entre chaque danse, etc.

Pour plus amples détails voir le programme.

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal. COUR DU BANC DE LA REINE.

Samedi, le vingt-quatrième jour de Juillet, mil huit cent quarante-sept.

PRÉSENTS: L'honorable Juge en Chef Rolland, M. le Juge Day, M. le Juge Smith.

JEAN-BAPTISTE THEOPHILE DORION, écuyer, Médecin de la paroisse de St-Eustache dans ce District, Curateur dument élu à la substitution créée par le Testament Olographe de feu Jacques Dorion, en son vivant Marchand du dit lieu de St. Eustache,

FREDERICK THOMPSON HALL, écuyer, Avocat, de la Cité et du District de Montréal.

LA Cour ordonne sur la motion de MM. MOREAU & LEBLANC avocats du demandeur, qu'en autant qu'il appert par le retour de Godfroy N.R. Lafontaine, Huisier de cette Cour au bref de sommation émané et produit en cette cause, que le Défendeur a quitté son domicile dans le Bas-Canada, et qu'il ne peut être trouvé dans ce District, que le dit Défendeur par un avis publié, deux fois dans chacun des papiers nouvelles de ce District savoir: en langue française dans "La Revue Canadienne" et en langue anglaise dans "Le Montreal Herald and Daily Commercial Gazette" soit notifié de comparaître et de répondre à cette poursuite et demande dans les deux mois après la dernière insertion de cet avis, et à défaut par le dit défendeur de comparaître et de répondre à cette poursuite et demande dans le délai susdit, sera le dit demandeur permis de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, MONK, COFFIN & PAPINEAU.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

UN SERVICE FUNEBRE sera chanté à la Cathédrale, MERCREDI prochain, le 15 du courant, pour le repos de l'âme de feu Messire HUDON, Vicair Général et président de la Société de Tempérance.

D'après l'invitation faite par cette Société à l'Association St. Jean-Baptiste, d'assister à cette cérémonie, tous les Membres de l'Association sont priés de se trouver à la Maison d'École de St. Jacques, Mercredi, à 8 heures très précises, pour de là se rendre en corps à la Cathédrale. Les Officiers et Membres du Comité assisteront avec leurs ornements couverts des insignes du deuil.

Par ordre de M. le président, LUDGER DUVERNAY, Ordonnateur.

14 septembre.

NE PERDEZ PAS L'OCCASION DE FAIRE LA MEILLEURE SPÉCULATION POSSIBLE.

AVIS IMPORTANT.

JE Soussigné à la plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs à sa GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

Je Soussigné à la plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs à sa GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

Je Soussigné à la plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs à sa GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

Je Soussigné à la plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs à sa GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

Je Soussigné à la plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs à sa GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

SÉMINAIRE DE NICOLET. L'ENTRÉE des élèves du Séminaire de Nicolet, d'abord fixée au 16 septembre, est remise à MERCREDI, le 22 du même mois.—Nicolet, 14 sept.

PAR J. D. BERNARD. Vente annuelle de Pelleteries Manufacturées et non Manufacturées.

J. D. BERNARD tiendra sa vente annuelle des Marchandises ci-dessus, MERCREDI le 15 du courant, dans les Magasins qu'il occupait ci-devant No. 152, rue St. Paul, (maintenant la propriété de J. Dorogani, Ecr.) Seront offerts à ceux qui sont dans cette ligne les contenus de TRENTE PEQUETS, consistant en: Peau de Loup Marin (South Sea Seal) teintes et naturelles, Neutra, teint et naturel, Mouton de Russie, noir et blanc, Ecureuil, gris foncé, Vraie Fitch, Martre de Roche, naturelle teinte, Mock Sable, Chats de Russie, Doublures en écureuil, Boas de queue d'Ecureuil foncé, Manchons et Boas plats de Martre du Nord,

200 pièces Etoffe du pays, 50 do Fatnette grise, manufacture du pays, 50 do Tweed de goût do do, 1 0 do Satinette grise américaine, 100 Balles Coton en livre (Batting) 50 do Quatre, 2 caisses Toile Cirée noire, 10 do Chapeau de Soie, 5 do do gris pour homme de chantier. DE PLUS: Un lot de Drap large, Doeksin, Casimire Velours de soie, Gros de Naples, Satins, etc., appartenant à une faillite.

PAR CUVILLIER & FILS. Vente Annuelle D'OBJETS EN FONTE DE ST.-MAURICE ET DES TROIS-RIVIÈRES.

LES Soussignés tiendront à leurs ventes MARDI, le 14 Septembre courant, leur vente annuelle d'objets en fonte de St.-Maurice et des Trois-Rivières étant le reste du Stock de l'Hon. MATHEW BELL, ci-devant propriétaire des Forges, consistant en: 150 Poêles double de 3 pieds, A, 80 do do 2 1/2 do W, 20 do simple 39 pouces, 19 do do 36 do R, 75 do do 31 do M, 18 do do 30 do F & 3, 50 do do 17 do Q & 2.

50 tonnes Fer Anglais en Barre, 60 do do Suède do, 260 boites de Vitres, 20 do Mine de Plomb, 60 paquets d'Acier à ressorts, 50 do do à bouffies, 100 doza. Pelles, 20 quarts de Plomb à tirer de Nos assortis. Vente à DEUX heures.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

10 septembre, 1847. CUVILLIER & FILS.



BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

19 aout. ED. DEMERS, Trésorier de la Cité.



AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné qu'une ASSEMBLEE GENERALE des propriétaires dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE aura lieu le VINGT-UN JOUR de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures précises P. M. au Bureau de la Compagnie No. 18, Petite Rue St. Jacques, dans cette ville, aux fins de déterminer quel intérêt (n'excédant pas 6 par cent par an) on imposera, "sur les argents qui sont ou seront reçus pour parts dans le capital de la dite Compagnie régulièrement payés," conformément à la dixième et onzième Victoria, chap. 65.

Par ordre du Bureau des directeurs THOMAS STEERS, Secrétaire.

Montreal, 31 aout, 1847.

CANAL LACHINE. AVIS est par les présentes donné que l'eau sera conservée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendu jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

Par ordre THOMAS A BEGLEY, Sect. Travaux Publics.

Département des Travaux, 8 juillet, 1847.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS. LES Membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que quatre Répartitions ou Dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir:

Par cent, le 13 janvier, A. M. 1847. 1 do 19 février, do do 1 do 22 do do do 1 do 8 avril, do do

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout UN par CENT, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le QUATRIEME jour d'octobre prochain, conformément aux Actes des 4me et 6me années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 84, et suivant les Règlements de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 31 aout 1847

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS. L'ASSEMBLEE Annuelle des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le QUATRIEME jour d'octobre prochain à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Règlements de la Compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LETOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 31 aout,

NOUVEAUX OUVRAGES FRANCAIS. LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants:

Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole, 2 vols. Euvres complètes de C. Delavigne 3 vols. 80. Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Bignon. La Dame de Monsoreau, par Alex. Dumas. Le Juit Errant, par Eugène Sue. Les nuits du père La Chaise, par Léon Gozlan. Clothilde, par A. Karr. Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson. Pélerinage d'une Jeune Fille, du canton d'Unterwalden à Jérusalem. Jane La Pale, par H. de Palzac. Les Petits Emigrés, par Madame de Genlis. Le Réprouvés et les Elus, par Emile Souvestre. I. Boudoir et la Mansarde, Dom Giggadas. Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires. JOHN MCCOY, Grande rue St. Jacques.

7 sept. 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arérages pour l'usage de l'Eau, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'ÉGLISE MOLSON, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés. 3 sept.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. DU COMTE DE MONTREAL.

L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Beurre, Fromage, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 7 d'octobre prochain, en la ville de Montréal. L'exhibition commencera à 10 heures A. M.

Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire.

30 aout, 1847. Les détails de l'exhibition seront donnés prochainement.

PENSIONNAT DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME.

LES SEURS de la CONGRÉGATION NOTRE DAME de Montréal, informent le public qu'elle ouvriront leur PENSIONNAT le QUINZE SEPTEMBRE. 10 septembre, 1847.

LECONS DE PIANO. Mlle ELIZABETH JUSSEM

OSE offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano. Élève de M. Labelle, pianiste dont les capacités n'ont pas besoin de recommandation. Mlle E. A espère partager une part de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art. Elle donnera des LEÇONS à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Église Molson, où l'on pourra connaître les conditions. 7 septembre 1847.

